L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 11 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. B. Philips, notaire, 5 Cosl. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $20,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Une femme pour faire la cuisine et aider au ménage. Elle devra dormir à la maison. S'adresser 333 St. Andrew street. 11mai—1f

A VENDRE.

A VENDRE, la belle et agréable maison de résidence à deux étages s'élevant sur un vaste terrain et ayant jardin, arbres fruitiers, etc., à l'angle nord-est des rues Ursulines et Prieur. S'adresser à G. A. Lanaux, rue Decatur, 71, au premier étage. 4mai—7f

A VENDRE, une propriété en parfait état, rue Royale, près St-Louis. S'adresser 93 Exchange Alley de 1 à 3 heures P. M. Aussi, propriété rue Colombus entre Broad et Dorgenois. 6 mai—7f

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stoddart Howell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,409—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Geo P. Howell, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mai—11 16 20

Succession de Rosannah Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,052—Division B. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosannah Henderson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mai—11 16 20

Succession du Dr J. F. Beugnot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,676—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme M. Aimée Beugnot et Ad. Shreiber, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
6 mai—6 11 15

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,550—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 9 13

Succession de Mme Marie Hénai, veuve de Louis Héric.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,879.—Division I—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Héric, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 mai—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Nicholas Rose vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,298—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 mai—10 15 20

W. C. Hardwick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,248—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Abraham Luria, syndic définitif, et l'état des comptes de J. H. Oglesby, syndic définitif décédé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mai—11. 15. 19.

Geo. H. Hubley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 20,260—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Abraham Luria, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Oglesby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mai—11.15.19

J. B. Junqua vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,554—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. Champon, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mai—8, 12. 17 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23,627—Div. A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville, le SAMEDI, 19me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 18 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3f au 19 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Bonano, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Philip W. Sherwood vs ses créanciers—No 23,841—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chrétien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3f au 26 mai

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tucke et Percy Parker, de la ville de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme les gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication de cet avis pourquoi les dits gardiens sus nommés ne prendraient pas possession et ne transféreraient pas de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété du dit John M. G. Parker, interdit.

Par ordre de la cour.
EUG. D'HEBERT, Député-Greffier.
11 avril—3f en 30j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme les numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Fanris, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouet, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,244—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même façade sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant K. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calhoun, Magazine et Camp et la ligne du bas du Upper City Park et connu comme îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan du dit îlet numéro vingt-neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face sur la ligne du bas du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Casa Calvo, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Allou D'Hémécourt, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Boudousquié, alors notaire, et lesdits lots se touchent et mesurent chacun vingt-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de deux cent soixante-dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1850, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts, montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur devra en outre assumer le reste de la dette du porteur pour actions, non encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de dix-huit cent quatre-vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5.9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McCaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Jane et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'îlet numéro un, borné comme il est dit plus haut. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt deux pieds sept pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-septième jour de mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 168.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,566 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave, et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur et face de 120 pieds sur la rue Rocheblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

VENTES PAR LE CONSTABLE

Antonio Augustin vs Frederick Gast.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 13,759—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, le SAMEDI 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, ou Remparts, St-Antoine, Craps ou Bourgogne et Bagatelle ou Bourbon, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et désigné par la lettre H, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 15 mai 1871, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27—mai 6 13 20 26.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur l'avenue St-Charles, entre les rues Première et Seconde. La rue du fond étant la rue Carondelet.

Union Homestead Association vs David Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,779—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Première et Seconde, désigné comme le lot numéro onze de l'îlet numéro cent dix, sur un plan dressé par E. Gottheil, architecte, en date du 15 mars 1850, et déposé pour référence, en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville; aussi par le même numéro sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1874 duquel une copie est annexée pour référence à un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 18 mai 1874. Le dit lot mesure au pied américain, trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Bexach vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 402 borné par les rues St Claude, Clouet, Louisa et Marais. Le dit lot mesure quarante-sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Hoth et autres, conformément à un acte passé pardevant John R. Légier, notaire, le 18 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

Smith Bros. & Co. vs. George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs et autres articles, etc. conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
8 mai—8 15 19

Avis de présentation de Bills.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité,—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway) pour en définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitalisée de ville au lieu des différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle-Orléans, maintenant en mains tierces, qui peuvent être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles et de tels bons que l'on jugera à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques que l'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on juge à propos de retirer en les échangeant contre les nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu de tels règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes. 1er mai—1, 7, 14, 21, 28, 30.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 19me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du shérif civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—6 juin

CONFORMEMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale, pour canceler la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs. 6 mai—6,13,20,29—juin 5

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.
2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amender et re-décréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.
25avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature, à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.

F. J. DREYFOUS, Représentant du sixième district représentatif.
24 av—1f par sem pen 30j

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henrietta Barbaroux, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de St-Louis, Missouri, et Louisa Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts, avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Rezy Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les seules héritières dudit défunt, et ont droit, comme telles, à l'argent déposé au trésor, comme est dit ci-dessus.

Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.
21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCraken, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.

WM. H. SEYMOUR, Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

AVIS est ici donné en vertu de l'article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, de passer une loi pourvoyant au dessèchement, à l'égouttage et au pavage de la ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise d'une commission et au moyen d'un assessement local et d'autres procédés légaux.

13 avril 1888.
W. W. HOWE, Pour le comité.
14 avril—5f en 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Succession de Pierre Macon.

No 23,739—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR VINCENT & CO.—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 23 mai 1888, à l'encoignure des rues POYDRAS ET BARONNE, à 10 heures et demie du matin, en vertu d'un ordre en date du 26 avril 1888, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", No 23,739.

Le stock et contenu du magasin de MARCHANDISES SECHES, dernièrement occupé par P. MACOU, décédé, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, consistant en un grand et vaste stock de MARCHANDISES SECHES, NOTIONS, BAS.

AUSSI—Les étagères, vitrines, coffre en fer et installations.

Il sera également vendu à la même heure et emplacement en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 10 mai 1888, No 23,739, le droit d'occupation du dit magasin coin des rues Poydras et Baronne, sur lequel feu P. Macon avait un bail à raison de $150 par mois jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions—Comptant.
11mai—11 19 23.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pharmacie—Meubles.

Le contenu de la pharmacie Llado, bien connue et longuement établie, rue de Chartres, 203, entre Dumaine et Ste-Anne, consistant en partie en Drogues, substances chimiques, médicaments patentés, parfumerie, trousses, vitrines et nombre d'autres articles de ce genre, formant une pharmacie de première classe.

Un splendide assortiment de meubles au même numéro et dans la rue indiquée plus haut, comprenant des ameublements de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, pendules, vases, miroirs, chromos, gravures, orgue de salon, plaqué, service de table bordure dorée, etc.

Succession de Mme Emilie Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 23,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau, No 79 rue Bienville—JEUDI, 17 mai 1888, à 11 heures a. m., au No 203 de la rue Chartres, entre Dumaine et Ste Anne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession—

1° Tout le contenu, en bloc, de la pharmacie ci-dessus désignée.

2° Un lot de meubles de maison, un pony.

Tout le contenu conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
5mai—5 12 17

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Le contenu d'un salon de barbe.

Meubles, articles de toilette, etc.

Succession de Ferdinand Harrau.

No 23,963.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 99 rue Carondelet, LUNDI, 14 mai 1888, à 10 heures et demie A. M. au No 169 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1888, sera vendu à l'encan:

Tout le contenu d'un joli salon de barbe bien installé et le même jour, à 1 heure P. M. à la résidence No 107 rue St. Pierre, un assortiment général de meubles de maison, articles de toilette.

Conditions—Comptant.
4 mai—4, 12, 14

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, acte No 82 approuvé le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu).

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le lot No 5 mesurant 30 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 100 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur [illegible].

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire des dites propriétés, [illegible] et pour la propriété secondement décrite [illegible]; Jean Marie Laporte [illegible] propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, [illegible] au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 120, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette Cour pour une monition, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane.

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, de l'adjudication en vertu de laquelle la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de toute autre manquement quelconque sont, par les présentes, prévenues à faire valoir leurs droits devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
9mai—5f en 30 j

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisi et vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naïades (aujourd'hui St-Charles), désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesurant trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre donné le 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders', a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders' a demandé à cette Cour une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description en adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

Pianos, instruments à musique.—La maison Philippe Werlein, rue du Canal, 135, possède un vaste assortiment de pianos de tous les fabricants célèbres étrangers et américains, et les vend à des conditions très acceptables.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois, rue Prieur, entre Poydras et Perdido.

Succession de Martin Francis Dwyer, décédé.

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 7 mai 1888, Dossier No 23,347, pour le compte de la succession de Martin Francis Dwyer, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Poydras et Perdido, mesurant 14 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 151 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, étant la moitié plus près de la rue Poydras, du lot original No 26 d'après un plan de W. A. French, daté du 1? avril 1854, déposé dans le bureau de W. L. Poole, Esq., notaire.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant quatre chambres, citerne, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent devra être payé comptant et l'assumation des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10mai—10,13,20,27—3,9juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double avec deux terrains,

A l'encoignure des rues Jackson et Magnolia.

Succession de Jacob Rehm, décédé.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", rendu le 17 mars 1888 et signé le 23 avril 1888, dossier No 18,728, pour le compte de la succession de feu Jacob Rehm, pour opérer un partage, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 1 et 2, qui sont contigus et mesurent ainsi qu'il suit:

Lot No 1 mesure 32 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de face à la rue Magnolia, 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 2 lignes et faisant face à la rue Jackson, et 120 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Lot No 2 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 1, et 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de l'autre côté, le tout plus ou moins, d'après plan au lieu de vente.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, citernes, etc, de chaque côté, et une maison en bois couverte en ardoises, dans le fond du terrain, faisant face à la rue Jackson, ayant trois chambres etc., le tout pouvant être loué environ $22 par mois et connue comme Nos 375 et 377 rue Magnolia.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt, aussi toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26 29—mai 6 13 20 26.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur,

—ET—

Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.

No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

Une maison de résidence à un étage, pour famille.

Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil.

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital, mesurant 31 pieds de façade rue Bourbon, sur 130 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Pottier.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie; aussi une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour, citerne, hydrant, corridor de chaque côté, etc. La dite propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Joséphine, Célestine et l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 16, 17, 18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par lien du vendeur et privilège spécial hypothécaire portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumant le paiement des taxes exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5, 12, 19, 26.

Succession de Thomas Wiltz.

No 11,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession: Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Elmire et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'îlet No 12 et mesurant 30 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et avantages appartenant au dit lot.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1,5,12,19,26—2 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés-Cottages

Coin des rues Carondelet et Conery

—ET—

Coin des rues Melpomène et Clara.

Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci-dessus, savoir—

1. **Un certain morceau ou portion de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B, d'après le plan de A. DeArmas, député voyer de ville, le 28 mars, 1888. D'après ce plan, le dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Carondelet et Conery et mesure 28 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face à la rue Conery, entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits et voies y appartenant en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dehors des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant des galeries sur le devant et sur les côtés, chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, citerne, etc. Se trouvant en face de la résidence du Très Rév. Evêque Galleher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un beau voisinage.

2. **Deux certains morceaux ou portions de terre,** situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Felicité, Clara et Willow, désignés par les lettres B et C, sur un plan annexé pour référence à l'inventaire de la succession de feu Pierre Patterson, dressé par T. G. Eustis notaire en cette ville, le 26 février 1876; les dites portions sont adjacentes et mesurent plus ou moins comme suit: le lot B mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur et face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Melpomène et Clara; le lot C mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, s'il y en a, à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, au dit prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.
5mai—3 5 12 19 26 juin 2 9

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

109......Rue Conti......109

9juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.

Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.

Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.

La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Thalie.

Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.

Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.

Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.

Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.

Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.

Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.

Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.

Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.

Terres à la campagne.

A la Passe Christian.

Vente pour opérer un partage,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 3 avril 1888, et signé le 7 avril 1888, docket No 22,201, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Coin des rues Magazine et Lafayette.

1° **Le magasin de valeur en briques à** quatre étages couvert en ardoises, No 101 rue Magazine, coin Lafayette dans l'îlet borné par les rues Camp et Poydras, dans le premier district de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co. jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.

Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

2° Le magasin en briques à quatre étages couvert en ardoises No 229 rue Front entre Gravier et Erato dans l'îlet borné par les rues Peters, premier district de cette ville, désigné par le No 229 rue Front sur un lot de terre désigné comme le No 4, mesurant 21 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

3° Le magasin en briques à un étage, couvert en ardoises, No 227 Front Street, touchant à la propriété ci-dessus décrite, sur un lot de terre No 3, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes face à Front Street, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Les deux derniers magasins ci-dessus décrits sont occupés par "Kepp's Machine Shops" et sont loués ensemble à raison de $25 par mois.

Coin des rues Peters et St. Joseph.

4° Le magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, au coin des rues Peters et St Joseph, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et No Market Premier District de cette ville, connu comme le "Cotton Exchange Saloon" etc., et loué à bail jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $35 par mois. Le lot de terre No 1, qui mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue St. Joseph de 81 pieds 3 pouces [illegible] sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de No Market Street.

Résidence No 76 rue Thalie.

5° La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, No 76 rue Thalie, entre Tchoupitoulas et St-Thomas, dans l'îlet borné par la rue Ste Thérèse, premier district de cette ville, contenant un vestibule et 8 à 10 chambres, avec citerne, etc. Aussi, une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises sur le derrière, avec cuisine, 4 chambres, citerne, hangars, etc., rapportant ensemble $25 par mois sur un lot de terre No 12 mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thalie, 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ste Thérèse, sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne touchant à la rue Tchoupitoulas, et 94 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Thomas et se dirigeant de la rue Thalie à la rue Ste-Thérèse.

Résidence No 134 rue Erato.

6° Le cottage en bois couvert en ardoises à double corps de logis, No 134 rue Erato, avec de vastes bâtiments en bois à deux étages couverts en ardoises dans le fond, subdivisés en cinq logements, avec citernes, etc., dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine et Thalie, premier district de cette ville, rapportant environ $36 par mois, sur deux lots de terre Nos 1 et 2, qui se touchent et mesurant chacun 21 pieds 3 pouces de face à la rue Erato, 24 pieds 1 pouce 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 160 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 2, la plus rapprochée de la rue du Camp, et 171 pieds 7 pouces 1 ligne du côté du lot No 1, et 182 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 1, la plus rapprochée de la rue Magazine.

Trois lots rue Magazine.

7° **Trois lots de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Terpsichore, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: Lot No 1 mesure 31 pieds, 9 pouces et 5 lignes; et les lots Nos 2 et 3 chacun, 31 pieds, 9 pouces et 4 lignes, tous faisant face à la rue Magazine, sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée au fond de 10 pieds de large courant sur la rue Calliope.

Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois à un et deux étages et hangars, connues comme Nos 278, 280 et 282 rue Magazine et louées à bail ensemble jusqu'au 1er octobre 1889 à $35 par mois. Ces trois terrains seront vendus séparément.

Deux cottages doubles rue Constance.

8° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme la dernière propriété décrite et désignés par les Nos 4 et 5, contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit à savoir:

Lot No 4 forme l'encoignure des rues Constance et Calliope, et mesure 36 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, même largeur au fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Calliope de 112 pieds 8 pouces et 4 lignes et 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Lot No 5 mesure 41 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, la même largeur au fond, sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne contiguë au lot No 4, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté contigu au lot No 6 et la rue Poeyfarre.

Les lots ci-dessus ont le droit d'usage de l'allée commune, décrite ci-dessus dans le paragraphe 7, qui se trouve derrière ceux-ci et courant sur la rue Calliope. Les améliorations sur les deux lots de terre ci-dessus, sont tout à fait semblables, et comprennent sur chaque lot, un cottage en bois à double corps de logis et recouvert en ardoises, connu comme les Nos 185 et 187 et 189 et 191 rue Constance et contenant environ 6 ou 8 chambres chacun, avec la moitié d'une bâtisse en briques à deux étages au fond ayant 6 ou 8 chambres de chaque côté, citernes, etc. et rapportant environ $20 par mois chaque lot.

Propriété élégante rue du Camp.

9° **La résidence élégante et commode** en briques à trois étages recouverte en ardoises No 205 rue du Camp, entre Julie et St Joseph, îlet borné par la rue St Charles, ayant corridors à chaque étage, et quelques 20 chambres ou plus, chambre à bain, gaz et installations, citernes, et hydrants, etc. Le tout en parfait état et loué à bail à Mme Marie Kountz, jusqu'au 30 septembre 1888 à un loyer minime de $100 par mois.

Le lot de terre est désigné par la lettre "B" et mesure 30 pieds de face rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

Lot vacant contigu.

10° **Un lot de terre de valeur,** contigu à la dernière propriété décrite ci-dessus, à part la superficie, désigné par la lettre D, qui mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds, entre lignes parallèles. Ce lot, connu comme le No 207 rue du Camp, a quelques arbres fruitiers, promenades briquetées et hangars couverts en ardoises dans le fond.

Résidence No 209 rue du Camp.

11° **La résidence élégante en briques** et admirablement finie recouverte en ardoises à trois étages, No 209 rue du Camp, contiguë au terrain vacant décrit en dernier ci-dessus, avec une bâtisse en briques à 3 étages au fond, ayant corridors à chaque étage et quelque 20 chambres ou plus, salons, salle à manger, chambres à coucher, &c., chambre à bain, lieux d'aisance, offices, &c., chambres, avec installation de gaz et cheminées élégantes en marbre; louée à bail à Mme M. A. Carey jusqu'au 1er septembre 1888, à $125 par mois.

Le lot de terre désigné par la lettre "C" mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds sur la ligne inférieure contiguë au lot "D" et une première profondeur sur la ligne supérieure contiguë au lot "B" de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, puis court à angles droits vers la rue Julie, une distance de 3 pieds 9 pouces, et puis une seconde profondeur de 4 pieds, en suite une distance à angles droits vers la rue Julie de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes, et puis une troisième profondeur de 4 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond du lot, qui a une largeur finale de 16 pieds 5 pouces d'après le plan, à l'endroit de la vente, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure du fond, la dite allée ouvrant sur la rue St Joseph et en commun avec ce lot et ceux lots qui se trouvent autour.

Résidence No 211 rue du Camp.

12° **La magnifique résidence en briques** à trois étages recouverte en ardoises, No 211 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres en tout, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre dans toutes les chambres qui sont élégamment tapissées. Le tout en parfait état et entièrement réparé. La dite propriété est louée à bail à Mme E. M. Gillen, jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le Lot de terre, désigné par la lettre "B", mesure 24 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, avec le privilège de servitude de la dite allée décrite plus haut dans le paragraphe 11, située à l'arrière de la propriété.

Résidence No 213 rue du Camp.

13° **L'élégante résidence en briques, à trois étages, recouverte en ardoises,** No 213 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre, dans toutes les chambres, le tout en parfait état et semblable à la résidence No 211 rue du Camp.

La dite propriété est aussi louée à bail à Mme E. M. Gillen jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre A mesure 23 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de servitude de la dernière allée ci-dessus décrite, qui ouvre sur la rue St-Joseph, en arrière de la dite propriété, et qui est commune à ce lot.

Résidences Nos 171 et 173 rue St Joseph.

14° **Deux lots de terre de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres "F" et "G" contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: le lot "F" mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face et le lot "G" mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face, tous deux sur la rue St Joseph, sur une profondeur chacun de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot "G" ayant le droit de passage dans la dernière allée ci dessus décrite, qui longe le côté ouest du dit lot, et qui ouvre sur la rue St Joseph.

Les améliorations sur ces deux lots consistent en une résidence en briques, à trois étages, avec deux corps de logis, et couverte en ardoises, connue par les numéros 171 et 173 rue St Joseph et ayant sur chaque côté 9 chambres, cuve, hydrant, gaz et installations; corridor au No 173. Le tout en bon état et loué, avec bail jusqu'au 30 septembre 1888, à 50 par mois chaque côté.

Résidence élégante No 175 rue St-Joseph.

15° La résidence commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, No 175 rue St-Joseph, touchant la dernière propriété ci-dessus décrite étant divisé du lot G et des lots A et B dans le fond et le lot "C" par une allée en commun, dernièrement décrite ci-dessus, ayant été pour plusieurs années la résidence de la famille Stewart et est parfaitement bien finie et divisée avec toutes les conveniences d'une résidence moderne de première classe et ayant de larges corridors à chaque étage et 17 chambres, chambres à bains, installations de gaz, devants de cheminées en marbre cave, hydrant, grande cour pavée, dépendances hangar, etc. Le tout en bonne condition et ordre et rapporte de $70 à $75 par mois.

Le lot de terre désigné par la lettre H, mesure 23 pieds 5 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, ayant une allée en usage en commun, avec les terres ci-dessus décrites, qui est bornée sur le côté est de ce lot, et la dite allée est en commun avec les lots A. B. C. G. et H., comme il est ci dessus décrit.

Une charmante propriété avenue de la Louisiane entre St-Charles et Prytania.

16° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues de la Louisiane et St-Charles et les rues Toledano et Prytania, désignée par le lot A, ayant à peu près six lots de terre et mesurant ensemble 111 pieds 11 pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 180 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant et commode cottage en bois, couvert en ardoises, et les fondations en briques, corridor au centre à chaque étage et ayant, en tout 16 chambres; la résidence est celle de la famille Stewart et est très bien distribuée pour le confort et l'agrément et possède toutes les dépendances nécessaires—chambre à bain, eau chaude et froide, installations pour gaz, devants de cheminées en marbre, lieux d'aisance, office, cave pour le vin et pour provisions; le rez-de-chaussée est pavé en marbre; il y a 2 grandes cuves, 3 puits; la cour est magnifiquement embellie par des fleurs et plate-bandes; il y a un grand nombre de paniers, d'orangers, de figuiers et de pêchers. Cette propriété peut facilement rapporter $1000 par an.

Deux sites pour bâtir de choix sur la rue Toledano vis-à-vis du Parc McDonogh.

17° Deux sites pour bâtir de choix, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et immédiatement dans le fond de la propriété ci dessus dernièrement décrite. Les dits sites ayant chacun deux lots de terre désignés comme lots B et C qui se touchent et mesurent chacun à peu près 55 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toledano et vis-à-vis du Parc McDonogh sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent, sur le lot B, une remise et écurie en bois à deux étages couvert en ardoises et un excellent jardin potager; une jolie haie et une variété de pacaniers et arbres fruitiers.

Sur le lot C, dans le fond du même, une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 6 chambres avec cuve, lieux d'aisance, une jolie haie et de jolis pacaniers, orangers, figuiers et pêchers, etc. Tous les mesurements ci-dessus sont plus ou moins, au pied américain et conformément à des plans faits par Hunter Stewart, voyer, qui peuvent être vus à la place de la vente et les propriétés peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs.

Terre de campagne.

18° La moitié de la section 20 et les lots No 2 de la section 20 du Township 21, Range Sud No 25 Est, dans le Southeast district du Mississippi; terre du District de la Louisiane, paroisse Jefferson ayant 234 14/100 acres et, conformément au certificat No 260 en date du 31 janvier 1883, enregistré au bureau des terres, à Baton Rouge, Louisiane.

A la Passe Christian, Miss.

19° **Plusieurs morceaux ou parcelles de terre** situés dans le comté de Harrison, Etat du Mississippi, à ou près de la Passe Christian, et est état, formant une partie de la section No 22 et étant désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les dits lots se touchent et ayant une façade chacun d'un demi arpent plus ou moins, sur le Golfe du Mexique, s'étendant dans le fond à la ligne de la demi-section de la section No 22, avec les profondeurs comme suit entre lignes parallèles:

Le lot No 1, 17 arpents—No 2, 17 1/4 arpents—No 3, 17 1/2 arpents—No 4, 18 arpents, No 5, 18 1/4 arpents—No 6, 18 1/2 arpents—No 7, 19 arpents et No 8, 19 1/4 arpents au pied anglais étant la même propriété acquise par Mme M. N. Stewart de Mme Kate C. Stapleton et autres, le 24 mai 1877, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans en paiements égaux avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente et toutes les clauses de garanties usuelles de vendeur, transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1888 en sus du prix de leurs enchères; et feront un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant Alphonse V. Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 avril—10 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaire de valeur, le vieil emplacement de grocerie de Skardon et Wilson, coin Jackson et Rousseau.

Deux terrains de choix convenables pour bâtir sur la rue Baronne, près Washington.

Succession de William Woelper, décédé

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," en date du 12 avril 1888 Dossier No 23,505, pour le compte de la succession de William Woelper, décédé, à l'encan il sera vendu—

A l'encoignure des rues Jackson et Rousseau.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Rousseau et Fulton, désignés par les Nos 1 et 3 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Rousseau et mesure 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et de face à la rue Rousseau de 100 pieds 2 pouces. Le lot No 3 mesure 38 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces, le mesurement total des deux lots qui seront vendus ensemble: 62 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces; le tout entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques commodément et bien bâtie, avec étages, couverte en ardoises, et un entrepôt en briques à un étage, couvert en ardoises, et en usage comme grocerie et résidence, et connue depuis plusieurs années comme l'emplacement d'affaire de grocerie de Woelper & Skardon et Skardon & Wilson, toujours dans un centre des plus prospères pour affaires.

Sur la rue Baronne.

2° Deux lots de terre de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 15 et 16 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Ce sont deux terrains de choix convenables pour bâtir. Le tout conformément à un plan à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues en 1888.

Actes de ventes pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 avril—15,22,29—mai 6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage No 307 rue Colisée,

Entre Huitième et Harmonie, dans un voisinage des plus désirables.

Succession de Eugène Sullivan, décédé.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 janvier 1888, Dossier No 6813, pour le compte des mineurs de la succession de Eugène Sullivan, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une jolie résidence cottage No 307 rue Colisée, entre Huitième et Harmonie, îlet borné par la rue Prytania, Quatrième District de cette ville, ayant de 4 à 5 chambres, cuve, etc., et rapportant, par mois, de $15 à $20.

Le lot de terre mesure 23 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan à l'emplacement de la vente. C'est une maison confortable et élégante pour une famille avec de petits moyens.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1888.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 avril—25 29—6 13 20 26 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 11 mai 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 11 mai—1f

PAR JAS. P. GUINAULT.

Actions de banques et de Compagnie d'Assurances.

No 23,343. Succession de Madame Belle Marshall, épouse de A. D. Finley.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 12 mai 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, No 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1888.

20 actions de $10 chacune de la banque du Commerce.

23 actions de $50 chacune de la banque du Peuple,

25 actions de $— chacune de la Compagnie d'Assurance du Peuple, maintenant en liquidation.

Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert.
29 avril—29—mai 5 12.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété désirable, coin des rues Julie et Dryades.

Succession de Pierre Macou, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 26 avril 1888, Dossier No. 23,739 pour le compte de la succession de Pierre Macou, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Dryades, anciennement Phillipa, et l'Avenue Howard, anciennement rue Delord, mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Dryades de 120 pieds, entre lignes parallèles, ayant face dans le fond à une allée d'à peu près 12 pieds de large et traversant l'îlet de la rue Baronne à la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage en briques couvert en ardoises et une bâtisse en briques à deux étages, ayant le tout ensemble 10 chambres ou plus; gaz et installations, cuve etc.; valant $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera un certain billet à ordre de $2000 portant hypothèque sur la propriété, et du 31 décembre 1888, à 8 pour cent comptant ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur; 10 pour cent comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29avril—29 mai 6 13 20 27—2 juin

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 522 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant un bon revenu, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duchmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY,—A. Brignoni, encanteur.—Bureau, No. 40 rue Royale—le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 17 avril 1888, signé le 19 avril 1888, No 23,720 du docket, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Duchmann, tuteur datif, pour un partage entre les héritiers.

1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et privilèges y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 25 (ancien 7 ou 750 nouveau) borné par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle, lesquels lots sont désignés par les numéros [illegible] acte de Frans Case, receveur de Fred. Robbert et en faisant partie, passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 20 juin 1879, le dessin ci-dessus étant fait d'après un plan de Chas. A. De Armas, architecte, en date du 2 juillet 1872, déposé au bureau de Placide J. Spear, encanteur. D'après ce dessin et ce plan les dits lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces 6 4/5 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles, au pied américain. Les deux lots se touchent.

Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, comprenant 4 grandes chambres, une cuisine couverte en ardoises avec 2 chambres, cave, lieux d'aisance, etc. Le dit cottage est désigné par le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.

2° Un certain lot de terre avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St-Ferdinand mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, à un étage et couvert en ardoises, comprenant 4 chambres, 2 cuisines plâtrées, hangars, bosket pour blanchissage, 2 citernes, lieux d'aisance, etc. et connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du cottage sont occupés par des locataires payant très régulièrement $12 par mois.

Conditions—La moitié ou plus au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à un crédit d'un an, billets garantis spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, avec paiement de toutes les dépenses et honoraires d'avocats, en cas de procédures légales pour le recouvrement du montant des billets. Le cottage devra toujours être assuré et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. L'acquéreur, en outre, devra payer le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. Davigneaud notaire, aux frais des acquéreurs.
28 avril—28 av—5, 12, 19, 26 mai—2 juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District, coin des rues Laurel et Arabella.

Succession de Mme Mary B. Mullen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 23,766.

A l'encan, à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 25 avril 1888, je vendrai la propriété désirable ci-après décrite, savoir:

Cinq terrains situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 du carré d'îlet No 19, borné par les rues Arabella, Live Oak, Joseph et Laurel. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 forme le coin des rues Laurel et Arabella. Ensemble avec une bâtisse à un étage en bois, contenant 4 chambres, galerie de devant et 2 chambres, auvent, lieux d'aisance, 2 citernes, etc. Arrière cour plantée de nombreux arbres fruitiers tels que: orangers, pêchers, figuiers, etc. Pour de plus amples informations, voir plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant. Le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. C. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er mai—1 5 12 19 26—juin 2

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Propriété de valeur dans le premier district, Nos 70 et 72 rue St-Joseph, entre New Levée et Tchoupitoulas.

O. F. Briede contre ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Docket No 23,021

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 avril 1888, Docket No. 23,021, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, New Levée North, [illegible] et Tchoupitoulas, désignés comme lots C et D. Les dits lots se touchent et mesurent, savoir: le lot C, mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le lot D mesure 21 pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le tout plus ou moins et conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman arpenteurs, en date du—avril 1888.

Les améliorations consistent en un édifice en briques à deux étages, portant les Nos 70 et 72 rue St-Joseph.

Conditions—Comptant. — L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris le paiement des taxes dues en 1888.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12

Succession de Thomas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,009—Division E.—Attendu que Mme Clara Osborne, née Magner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Osborne décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 13.